

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2020

L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Introduction

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (**CGCT**).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

Le projet de loi de finances pour 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans un contexte de croissance française supposé robuste. Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance française s'élèverait à + 1,4 % en 2019 et à + 1,3 % en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone

euro, qui seraient à + 1,2 % sur les deux années. Attention toutefois au potentiel Brexit et aux tensions notamment Chine-Etats Unis.

Le budget 2020 présente quatre axes majeurs : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des ménages, les modalités de la révision des valeurs locatives, le maintien des concours financiers aux collectivités et l'instauration d'exonérations d'impôts sur la production pour les petits commerces.

Les aides existantes en faveur de la transition écologique sont renouvelées. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), qui bénéficie aujourd'hui majoritairement aux Français les plus aisés, sera transformé en une prime davantage ciblée sur la performance énergétique et les ménages les plus modestes.

Mesures vers le milieu rural : L'objectif est de créer, d'ici la fin du quinquennat, au moins une maison France services par canton pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux. De plus, au cours du second semestre 2020, une nouvelle génération de contrats de ruralité sera lancée. Elle pourra couvrir de nouvelles thématiques comme la culture, la santé, la transition écologique ou la jeunesse et elle sera ouverte à de nouveaux partenaires publics, privés ou associatifs.

La réforme fiscale prévoit un transfert d'une quote-part de TVA aux EPCI et départements en compensation de la perte totale ou partielle de leur fiscalité à pouvoir de taux. Si cette réforme réduit l'autonomie fiscale, la TVA est aussi un gage de sécurité pour certains territoires.

2. LE CONTEXTE LOCAL

L'intercommunalité et loi NOTRe

Le département d'Ille-et-Vilaine compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.

14 EPCI auront la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. Certains exerceront une partie de la compétence (principalement distribution) mais la plupart délègueront à des syndicats.

La gouvernance ne sera pas encore fixée définitivement et d'ores et déjà se pose la question de nouveaux adhérents au SMG (certains territoires ne seront plus intégrés dans un SMP existant). A noter que le SPIR va être dissous.

La loi « engagement et proximité » devrait modifier de nouveau la loi NOTRe en autorisant un EPCI à déléguer tout ou partie de la compétence au niveau communal.

Sécheresse 2019

Le département a été au moins en vigilance sécheresse de mi-mai à fin octobre. Les fortes pluies d'octobre et novembre ont rétabli la situation. Les comités en préfecture s'appellent désormais « **Comité de gestion de la ressource en eau** » et traitent des sujets plus larges que la sécheresse. Cette année, un point préparé par le SMG Eau35 sur la forte augmentation des consommations depuis 4 ans a notamment été discuté. L'objectif est d'anticiper les risques en lien avec tous les acteurs. A noter que le contenu des arrêtés sécheresse va être modifié au cours de l'hiver à venir.

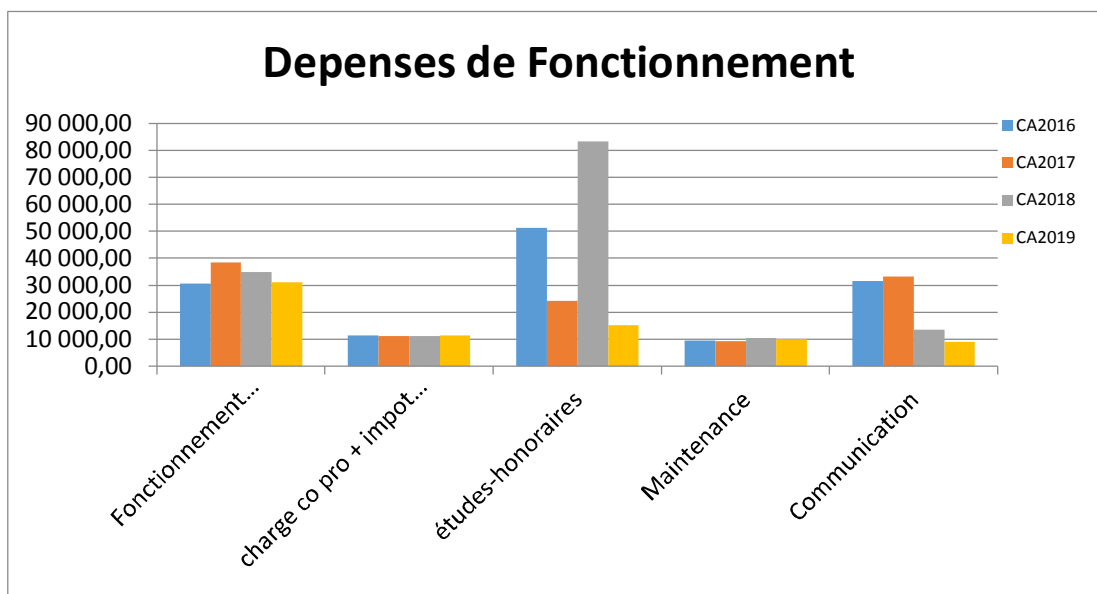
PARTIE 1 :

FINANCES : RETROSPECTIVE JUSQU'EN 2019

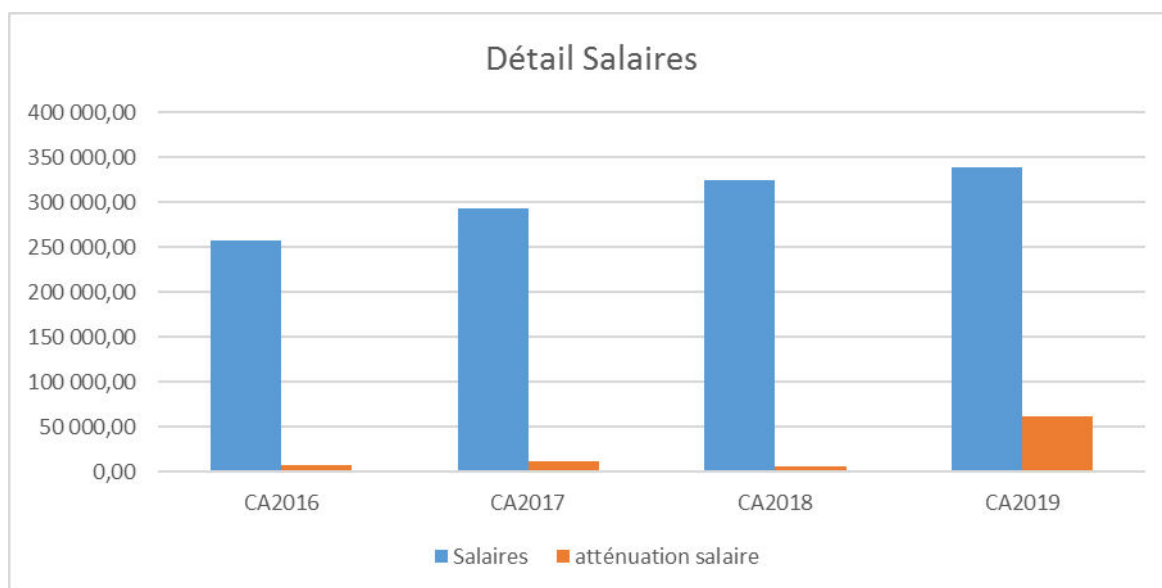
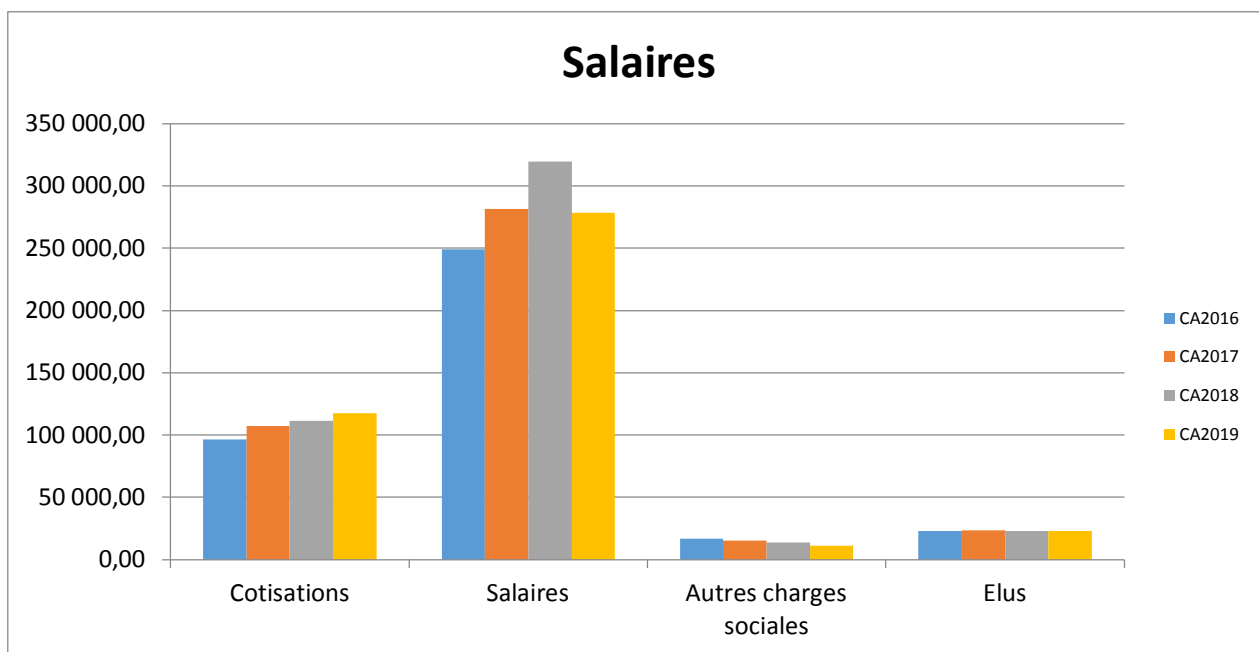
Les données sont basées sur les dépenses arrêtées mi-novembre 2019 avec une estimation pour le reste de l'année

1. EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES

Dépenses de Fonctionnement hors salaires



On constate que les dépenses en communication ont baissé. En effet l'agent en charge de ce domaine d'activité est en congé maladie longue durée. Les actions menées ont été limitées afin de ne pas trop surcharger le service. Par ailleurs, les dépenses pour les études ont été moins importantes que prévues avec un décalage de leur commencement en fin d'année.



Après 3 années d'augmentation, la masse salariale a diminué cette année. Cela s'explique par 2 absences de longue durée qui font l'objet d'un remboursement par le contrat d'assurances statutaires.

2. EVOLUTION DES DEPENSES LIEES aux SMP

collectivité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SMPBC	216 883	244 608	358 965	262 906	526355,46	158 005,53
CEBR	2 510 540	3 448 447	2 889 568	2 448 363	2777877,64	2 745 667,79
OUEST 35	252 984	337 422	370 802	203 154	274644,32	201 312,96
EPSM	434 468	800 559	879 419	334 983	585820,66	467 599,19
SPIR	61 562	55 581	63 904	72 883	47799,36	58 813,88
SYMEVAL	956 376	870 955	1 754 860	1 139 731	1011760,85	737 437,00
IAV	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000,00
Total	4 732 814	6 057 571	6 617 516	4 762 020	5524258,29	4 668 836,35

Fin 2019, on devrait dépasser les 5M€, valeur proche des années précédentes. Les versements correspondent principalement à la participation aux remboursements d'emprunts.

3. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

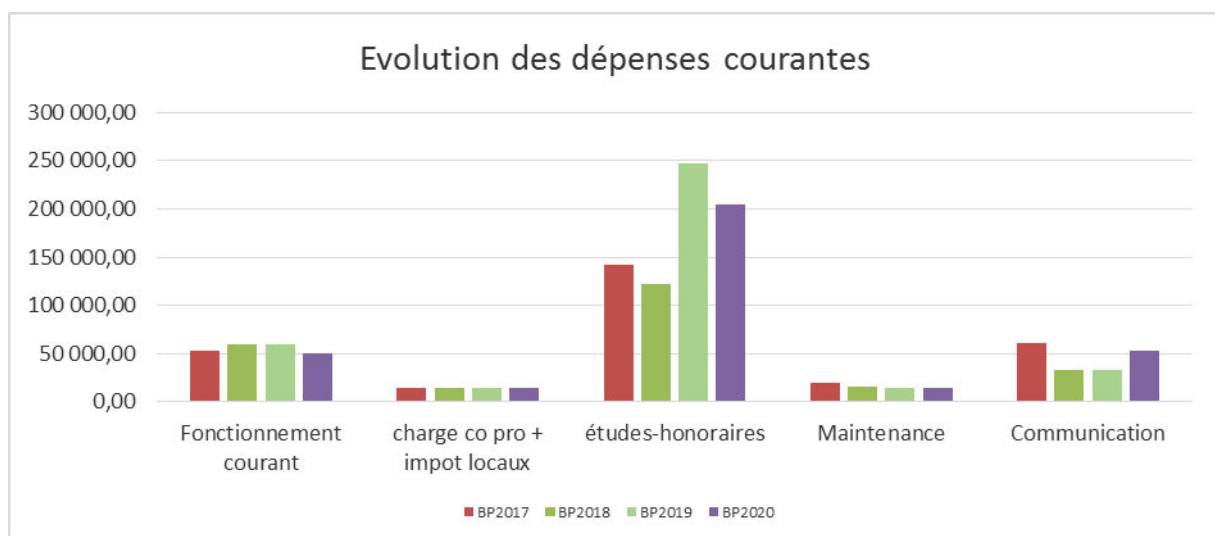
Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours, le reste provenant d'une participation de l'agence de l'eau aux salaires. Le montant est en légère augmentation suite à la croissance des consommations. Elles s'établissent aujourd'hui à environ 7,4M€ (tout n'est pas encore rentré). Les recettes par SMP devraient représenter les pourcentages suivants :

BC : 8%, BR : 42%, O35 : 13% ; EPSM: 14%, SPIR : 4% et Symeval : 19%.

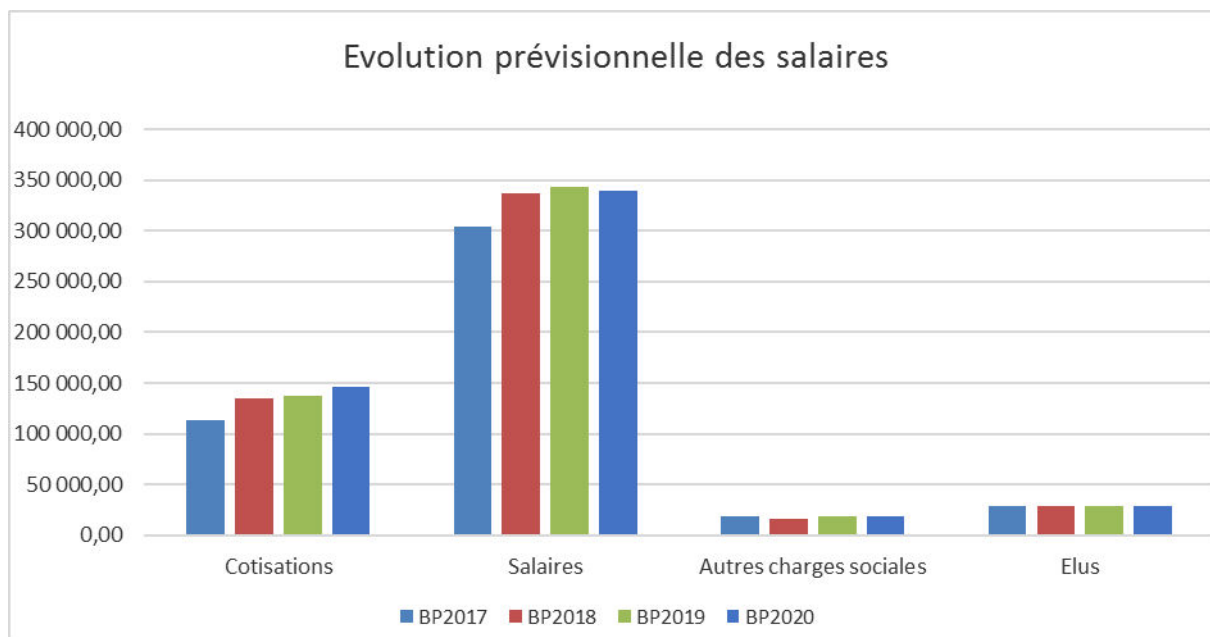
PARTIE 2 : LA PROSPECTIVE

1. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES

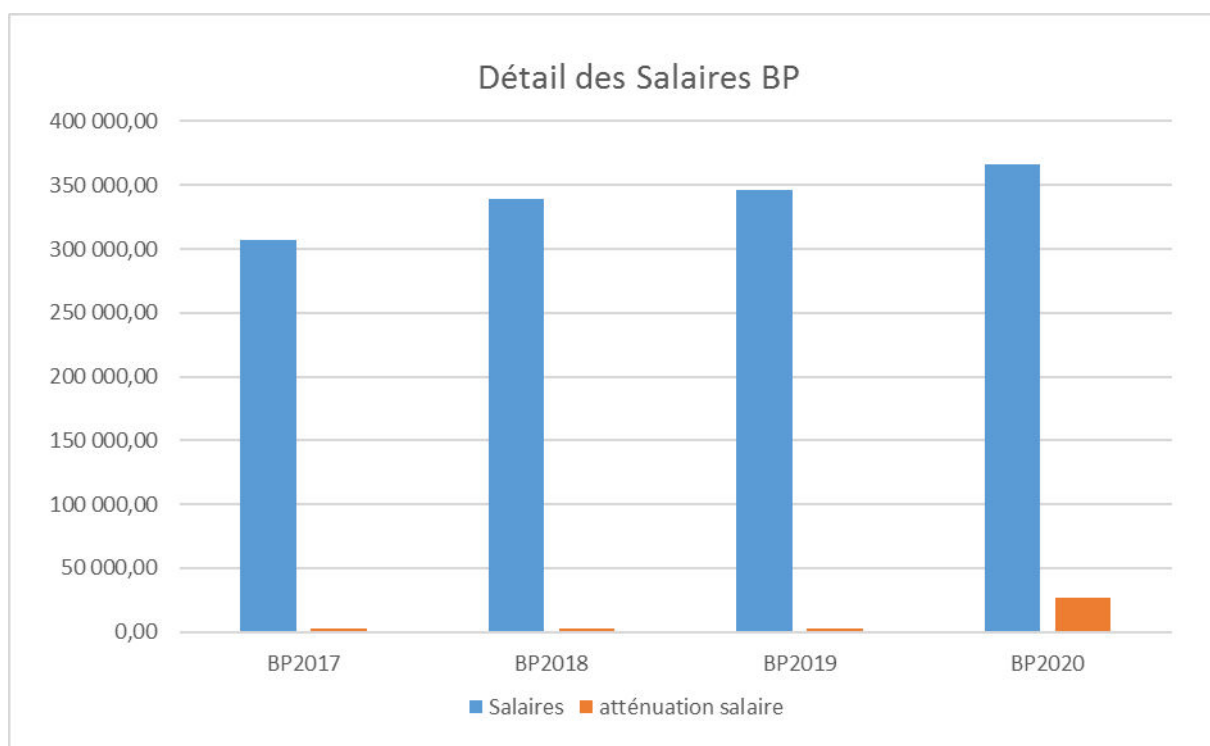
Les données sont basées sur les BP et sur une estimation du futur BP2020



Pas d'évolution notable des dépenses courantes du SMG35 pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019. Le volet « études et honoraires » reprend principalement les études tout justes commencées en 2019. A noter 50k€ pour ecod'eau et 50k€ pour des études avec les autres SDAEP bretons.



La masse salariale se maintient pour 2020, notamment en tenant compte des remboursements statutaires. Le renfort en administratif est conservé. Un stagiaire de 6 mois est prévu en hydrogéologie. Deux inconnues demeurent : recrutement PPC et durée de l'absence d'un agent.



2. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours.

Il n'est pas prévu d'augmenter le montant du fonds de concours (0,17€/m³) à court terme (cf chapitre « évolution de la trésorerie ») pour la sécurisation prévue au schéma.

L'évolution des recettes sera donc liée à celle de la consommation (on peut noter qu'elle augmente en moyenne de 0,9%/an depuis 20 ans mais qu'elle s'est fortement accélérée depuis 2014 (+2,5%/an).

3. LE PROGRAMME PLURIANNUEL

SMG35 DEPENSES TRAVAUX PREVUES POUR LES ANNEES 2020 à 2024											
	Opération	paiement	Coût M€	part SMG	observations	2020	2021	2022	2023	2024	5ans
SMPBC	Usine de Montours (150m ³ /h)	E	4,25	2,5	3,6% sur 15 ans	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	1,15
	Restructuration usine Fougères	E	12	10		0	0	0,67	0,67	0,67	2,01
CEBR	Villejean, Mézières, aqueduc	E	15,7	15,7	banques+agence	2,38	2,38	2,38	2,38	2,38	11,9
	Gallets, Adduction Cesson	E	0,6	0,6	avances agence	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,15
	pompage vers Rophemel	D	0,4	0,4	date réalisation?	0	0	0	0,2	0,2	0,4
	Villejean affinage	E	7	4,9	banques+agence	0,38	0,39	0,38	0,38	0,38	1,91
	complément Villejean	D	0,75	0,75	révision prix+avt	0,75					0,75
	Rophemel	E	14	10	beaucoup inconnues	0	0	0,33	0,67	0,67	1,67
	Villejean boues + cuves	E	4,7	3	montant SMG?	0,5	0,63	0,13	0,13	0,13	1,52
G Elec Gallets			0,2	non subv?							
EPSM	emprunt BJ	E	6	6	emprunts banques	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	1,7
	traversée Rance	E	4,2	4,2	banques+agence	0,2	0,24	0,25	0,25	0,25	1,19
	usine Beaufort	E	12	11	étude en cours	0	0	0	0,74	0,74	1,48
	Réservoir B. Roche + pompage	E	4	2,5		0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,85
	Nouvelle ressource		12	12					0,8	0,8	1,6
OUEST 35	Réservoir Fraux 2 000m ³	E	2	1,9	15 ans 3,5%	0,15	0,14	0,14	0,14	0,14	0,71
SPIR	Plesder (1 000m ³ /j)	E	1,1	0,8	2% sur 15 ans	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,3
	St Aubin - axe RII	D	1	1		0	0	0,5	0,5	0	1
SYMEVAL	Usine + interco	E	6,5	6,5	banques+agence	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	5,1
	sécurisation vitré	E	1,3	1,3	à affiner	0,65	0,65	0	0	0	1,3
SMG	AVA (M.Oeuvre+divers)	D	2	2	études	0,2	0,3	0,2	0,1	0	0,8
	AVA travaux	E	35	29		0	0,83	1,66	1,66	1,66	5,81
antennes 2		D	7	1,4		0,6	0	0,4	0	0,4	1,4
	autres usines	D	5,3	1,6	incertitudes	0,6	0	1	0	0	1,6
EPTB V	participation 2ème tranche	E	5	5		0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	1,1
TOTAL			164	134,1		8,56	7,71	10,19	10,57	10,37	47,4
	Bilan financier 2019-2023	intitulé	Dépenses	Recettes	Bilan						
		travaux, RàF	48,9								
		qualité	4								
		service	3,9								
		Total	56,8	42	-14,8						

Des travaux d'importance sont prévus sur les 5 prochaines années. Il est à noter que les coûts envisagés au schéma vont exploser sur les 3 usines de Fougères, Rophemel et Beaufort puisque d'une amélioration de filière on est passé à la construction d'usine neuve. De plus, un complément de ressource pour EPSM est chiffré à 12M€. Ainsi ce sont près de 40M€

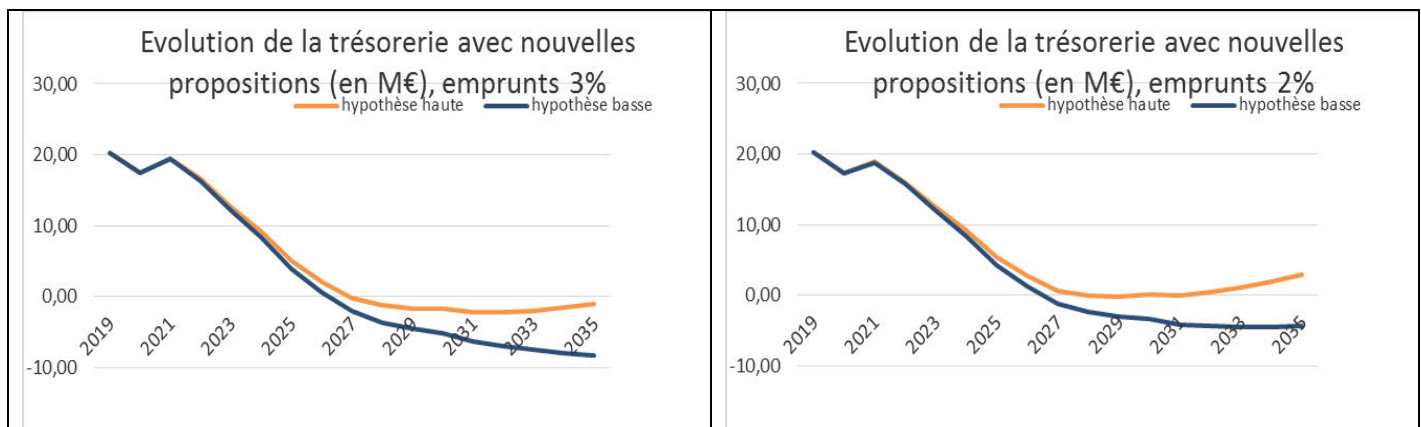
supplémentaires d'investissement par rapport au montant du schéma de 2016 qu'il faudra prendre en compte !

L'INVESTISSEMENT

Jusqu'en 2014, la partie investissement représentait une part négligeable du budget du SMG (de l'ordre de 1%) et concernait notamment l'agencement mobilier et informatique.

Celle-ci va fortement augmenter à partir de 2020 avec la réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique où pour la première fois, le SMG va devenir maître d'ouvrage. Les dépenses ont été prises en compte dans le chapitre précédent.

4. EVOLUTION DE LA TRESORERIE



La surtaxe actuelle permet de financer les travaux de sécurisation et les actions sur la ressource. L'augmentation prévisionnelle du coût des travaux du schéma (+40M€) montre qu'on atteint les limites actuelles. Il n'y a plus de marge de manœuvre (le taux d'emprunt à été revu à la baisse à 2% sur 20 ans. Le montant actuel sera ainsi insuffisant si une des hypothèses suivantes se réalise :

- Les coûts réels des travaux sont plus importants
- La remontée directe de la surtaxe ne se fait pas (gain de 2,5M€)
- La consommation stagne
- L'assiette diminue

A noter que la mise en place effective d'un fonds de renouvellement nécessitera une augmentation du fonds de concours.

5. EVOLUTION DU ROLE DU SMG

Des réflexions sont en cours afin de faire évoluer le rôle du SMG. Les principaux points en discussion sont les suivants :

- Actions écod'eau
- Financement de quels ouvrages à moyen terme ?
- Financement d'un fonds de renouvellement ?
- Rôle de prescripteur sur la gestion de la ressource : SMG acheteur et vendeur d'eau sur les échanges entre SMP et avec l'extérieur ?